

Article reproduit de la revue The Conversation. Accès à l'article intégral, y compris des images : <https://theconversation.com/le-rhone-ce-fleuve-que-la-france-et-la-suisse-ont-largement-dompte-a-tort-ou-a-raison-164801>

# Le Rhône, ce fleuve que la France et la Suisse ont largement dompté... à tort ou à raison ?

Metzger Alexis, Brochet Antoine, Guerrin Joana, Morera Raphaël

Bien connu des Français, le Rhône prend sa source dans les Alpes suisses, et non dans le lac Léman comme on l'entend souvent dire ! Il porte une histoire transfrontalière entre France et Suisse, dont les enseignements sont riches pour comprendre les rapports entre les hommes, la terre et l'eau. Les grands projets d'aménagements ont vu le jour de chaque côté de la frontière depuis le XIX<sup>e</sup> siècle.

Aujourd'hui le [plan Rhône en France](#) et le [projet de troisième correction du Rhône en Suisse](#) tentent de concilier la protection face aux inondations et les enjeux écologiques et sociaux du XXI<sup>e</sup> siècle.

## Une ressource et un risque

Le Rhône a toujours été à la fois une ressource et un risque. En Suisse, il marquait le paysage de la « plaine », errant et divaguant entre îles, forêts, zones humides, pâturages et terres cultivées. Jusqu'au milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle, le fleuve est perçu comme un allié, comme le note déjà le [célèbre voyageur anglais John Evelyn](#) en arrivant à Sion en 1646. Il rend « le paysage fertile en herbe et en blé qui y poussent en abondance ».

En France, le Rhône est aussi perçu comme une source de richesses. Ses sédiments nourrissent les terres, voire créent des îles propres [à être cultivées](#). Certains espaces alentour sont gérés de façon communautaire dès le Moyen Âge. En 1543 est créée l'association Camargue Corrége Major : elle rassemble de nombreux propriétaires arlésiens prenant en charge l'entretien du fleuve afin de protéger leurs cultures.

## En Suisse, zones humides, paludisme et crétinisme

Cette perception positive du fleuve évolue à partir du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le discours négatif sur les zones humides hérité de l'Antiquité grecque et romaine, gagne en puissance. En Suisse, les inondations sont de plus en plus fréquentes, les zones humides sont dépréciées,

associées au paludisme et au crétinisme... Cette concomitance interpelle, sans pouvoir en être sûr, des liens de cause à effet.

Le fleuve devient ainsi au XIX<sup>e</sup> siècle l'ennemi que chaque commune tente de combattre en Suisse. Les barrières sont érigées pour s'en protéger, ce qui accroît les conflits entre communautés riveraines.

Dans la plaine, la population grandit et, face aux inondations, le canton du Valais demande l'aide de la Confédération pour engager un travail d'endiguement et de « canalisation » du fleuve à partir de 1863. Pour la première fois, le pays tente de « corriger » le Rhône.

## **En France, fixer le lit du fleuve**

En France, à la suite de l'inondation dévastatrice de 1856, débute aussi une politique publique de protection contre les inondations sous l'égide de Napoléon III. Des endiguements majeurs sont financés par l'État et réalisés par les ingénieurs des Ponts et chaussées autour des grandes villes et sur le delta de Camargue, fixant le lit du fleuve de manière pérenne.

La Camargue, qui est le delta du Rhône et donc le réceptacle naturel des inondations, devient progressivement imperméable au fleuve.

Cette prise en main étatique de la question des inondations ne modifie cependant pas structurellement la gouvernance locale de ces problématiques : certains ouvrages de protection réalisés par l'État sont remis en gestion aux propriétaires riverains réunis en une association qui a pour mission d'entretenir les digues, notamment en Camargue.

## **La recherche de l'autonomie agricole en Suisse**

Ce nouveau partage strict entre terre et eau est défendu par les ingénieurs et la classe politique. Il répond à un paradigme à la fois technique, scientifique et socioculturel : comme on corrige un enfant, on cherche à corriger le comportement du fleuve. En cette fin du XIX<sup>e</sup> siècle, rares sont les voix qui s'insurgent contre la disparition des forêts et des zones humides à haute valeur écologique.

Et pourtant, malgré les aménagements massifs et en raison de la faible pente du fleuve, le lit continue de s'exhausser et les travaux deviennent à nouveau nécessaires en Suisse.

Dans ce pays qui entend gagner en autonomie alimentaire alors que les conflits mondiaux éclatent, le paysan est érigé en figure helvète. Le travail manquant, tout concourt à poldériser la plaine du Rhône et donc à lancer une seconde série de grands travaux : c'est la seconde correction du Rhône, qui s'achève vers 1960.

## **En France, barrages, digues et centrales nucléaires**

En France, la période est marquée par les aménagements de la Compagnie nationale du Rhône (créée en 1933), entreprise concessionnaire du fleuve. L'après-guerre voit le pays se lancer dans un élan de modernisation et d'autonomie alimentaire et énergétique, qui passe notamment par l'aménagement du Rhône en faveur de l'hydroélectricité, l'irrigation et la navigation.

Le fleuve est massivement aménagé avec des usines hydroélectriques, des barrages, des digues puis des centrales nucléaires. Il devient alors un territoire hautement technicisé, [qualifié par certains d'« autoroute »](#).

C'est donc un fleuve très aménagé qui coule des deux côtés de la frontière, où terres et eaux se côtoient sans communiquer, au profit de la sécurité des riverains.

## Un équilibre précaire

L'urbanisation croissante bouscule à nouveau cet équilibre, en exposant petit à petit les habitants à un risque d'inondations de plus en plus marqué : 1987, 1993, 2000 en Suisse ; 1993, 1994, 2002 et 2003 en France.

Pour y répondre émergent de nouvelles solutions fondées sur la nature. C'est le temps des élargissements localisés et de la renaturation, pour redonner un certain aspect naturel au cours d'eau, avec en Suisse, la troisième correction, et en France, le plan Rhône.

Certaines [lônes](#) – anciens bras du fleuve court-circuité – [sont renaturées en France](#) pour permettre de nouveaux habitats, par exemple du côté de Pierre-Bénite au sud de Lyon. Des digues végétalisées et résistantes à la [surverse](#) sont mises en place comme en [aval de Beaucaire](#). Elles permettent de mieux gérer les pics de crues et d'éviter les ruptures de digues.

Un projet de restauration de zone d'expansion de crues voit le jour dans le Vaucluse à la suite des crues récurrentes de la fin du XIX<sup>e</sup> et début du XX<sup>e</sup> siècle, mais est abandonné après 10 ans de conflit entre des maires et les représentants de l'État [tandis qu'un autre a été conforté](#).

Côté suisse, les enjeux de restauration passent plutôt au second rang par rapport aux enjeux sécuritaires. De plus, depuis 2020, un panel d'aménagements paysagers sur les berges du fleuve, [porté par l'agence Base](#), ferait du Rhône un nouvel élément identitaire et patrimonial.

Le fleuve deviendrait une colonne vertébrale du Valais, avec des promenades et des activités de loisir (buvettes, vélo, observations...) sur ses bords. Ici, la sécurité face aux inondations sert aussi un projet de développement territorial.

## Un recul des digues contesté

La situation est loin d'être figée aujourd'hui : en France, le décorsetage en cours du Petit Rhône (recul des digues) fait l'objet d'importantes oppositions de la part des agriculteurs.

En Suisse aussi, ces derniers dénoncent un sacrifice de terres au profit de cet élargissement que certains agriculteurs jugent contestable. Faut-il donner des terres au fleuve alors que les surfaces cultivables sont limitées en Valais ? Les associations écologistes trouvent par ailleurs que l'équilibre ne se fait guère en faveur de la nature puisque les nouveaux aménagements risquent de voir s'accroître les pratiques de détente et de loisir autour du fleuve.

Sur le fondement d'arguments sécuritaires, il s'agit aussi en Suisse de rendre constructibles des espaces classés rouges (trop exposés au risque). Leur urbanisation serait possible après la troisième correction.

En France, l'urbanisation est rarement permise de l'autre côté des digues, les zones environnantes étant considérées comme potentiellement faillibles. Le développement s'y fait par exemple en construisant des ports fluviaux, [comme à Fourques, dans le Gard](#).

## Une réticence aux paysages mouvants

Finalement, la gestion de l'équilibre entre terre et eau ne semble pas avoir fondamentalement changé : en France comme en Suisse, les projets d'aménagement ne laissent que très rarement de place aux territoires amphibies, où eau et terre pourraient se mêler pour (re)créer des paysages mouvants. En Suisse, aucune construction surélevée, en zone inondable, n'est prévue.

Certains font toutefois exception, comme le projet de restauration des anciens salins de Camargue, qui entend laisser une digue s'éroder lors de submersions marines. L'eau entrerait alors dans un territoire anciennement protégé pour l'exploitation saline, [dans une perspective de restauration de la biodiversité](#).

---

*Emmanuel Reynard, René Véron, Muriel Borgeat et Benjamin Bothereau, membres du projet [Fluidgov](#), ont contribué à la rédaction de cet article.*